

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 31 mai 2013  
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,  
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,  
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie  
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-  
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-  
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,  
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-  
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,  
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,  
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35  
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude  
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40  
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter  
de 10h45  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10  
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00  
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15  
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Ville de Parempuyre - Au Fil des Arts du 22 au 30 juin 2013 - Subvention de la  
Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, l'école municipale de la ville de Parempuyre organise un Week-End des Arts au mois de juin afin de mettre en valeur les différentes pratiques artistiques (musique, danse, expression corporelle, théâtre, arts plastiques...).

Depuis 2012, cette forme a évolué. De deux jours, la manifestation passe à presque une semaine et son appellation a changé. Cette année, la ville de Parempuyre organise la 2<sup>ème</sup> édition de la manifestation « Au Fil des Arts » qui se déroulera du 22 au 30 juin 2013.

Les 3 objectifs principaux de cet évènement sont :

- Permettre à ceux qui pratiquent un art de participer à une représentation publique,
- Faire découvrir à un large public le plus grand nombre de disciplines artistiques,
- Faire de la pratique artistique un moment de plaisir, d'échanges, d'ouverture aux autres,
- Décloisonner les pratiques artistiques afin qu'elles puissent se rencontrer. En effet, la manifestation a pour volonté de permettre une rencontre et un échange entre différentes pratiques artistiques, des plus classiques et traditionnelles (piano, harpe...) aux plus actuelles (musique amplifiée, hip hop).

Au Fil des Arts est une manifestation gratuite et sans inscription préalable. La ville de Parempuyre propose la gratuité d'accès à la manifestation afin de faciliter la démarche « d'accéder à un spectacle ». Sur cette même dynamique, des actions de sensibilisation sont effectuées avec la mise en place en 2012 d'un pass'culture à destination des jeunes de 11 – 17 ans.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville du Haillan détaillée dans la fiche action 23.

La Communauté urbaine qui soutient financièrement cette manifestation depuis 2012, a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 10 000€ H.T. répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ HT</b>
Buffet / Réception	600	Ville de Parempuyre	5 000
Petit Matériel	800	CUB	5 000
Costumes / Décors	600		
Technique	7 500		
Frais de personnel	500		
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>		<b>10 000</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la manifestation Au Fil des Arts relève de la catégorie des « fonds d'aide aux communes »,

**DECIDE**

**Article 1** : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à la Ville de Parempuyre pour l'organisation de la manifestation Au Fil des Arts qui se déroulera du 22 au 30 juin 2013.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 33, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

Mme. FRANÇOISE CARTRON

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JUIN 2013

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2013